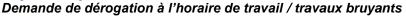


## Masotti Associés SA

Police des constructions / Bureau technique Régions Morges – Pied du Jura





Document à transmettre par courriel 10 jours avant le début des travaux. Chaque champ doit être renseigné.

En cas d'intervention d'urgence, veuillez renseigner le document avant de début des travaux et nous le communiquer. Celui-ci sera analysé et traité par les différents services – Urgence : admin@allaman.ch

Commune Allaman :	
Objet:	N° parcelle / N° DP
Adresse:	Propriétaire :
Type de travaux :	
Date dérogation :	Date de fin :
Auteur demande de dérogation à l'horaire de travail :	
Adresse:	Email :
Chef de projet :	Téléphone :
Mandataire :	
Adresse:	Email :
Chef de projet :	Téléphone :
Contremaître :	Téléphone :
Maitre d'ouvrage :	
Adresse:	Email :
Chef de projet :	Téléphone :
Contremaître :	Téléphone :
Informations complémentaires :	
Travail durant la pause de midi (12h00 – 13h00)	
Travail de nuit (20h00 – 7h00)	
Travail le week-end ou jour férié	
Description des travaux bruyants susceptibles d'incommoder le voisinage :	
Motif de la demande :	



## **Masotti Associés SA**Police des constructions / Bureau technique Régions Morges – Pied du Jura

**Allaman** +41 21 807 34 56

Demande de dérogation à l'horaire de travail / travaux bruyants

## Conditions particulières :

La présente demande est établie selon le consentement des travailleurs / ouvriers. Les entreprises sous-traitantes devront également effectuer la demande pour leur personnel.

Les entreprises en envoyant l'annonce attestent se soumettre au convention collectives, locales et en vigueur au canton de Vaud dans le secteur principal de la construction.

La présente demande ne dispense pas d'effectuer les demandes légales en cas de travaux de nuits ou travaux durant le week-end, nécessaire auprès des différents organismes du canton de Vaud.

Date :
Date :
Date :
greffe@allaman.ch